

252. — 26 JUIN 1896. — Loi contenant le budget du ministère des finances pour l'exercice 1896 (1). (Monit. du 3 juillet 1896.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère des finances pour l'exercice 1896 est fixé :

1^o Pour le service ordinaire, à la somme de dix-sept millions cent cinquante-six mille huit cent

soixante-cinq francs. fr. 47,156,863 »

2^o Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million sept cent quinze mille francs. 4,715,000 »

Ensemble à la somme de dix-huit millions huit cent septante et un mille huit cent soixante-cinq francs. 48,871,863 »

conformément au tableau ci-annexé.

(Contresignée par le ministre des finances,
M. P. DE SMET DE NAEYER.)

Budget du ministère des finances pour l'exercice 1896.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
Première section. — Service ordinaire.		
CHAPITRE PREMIER. — ADMINISTRATION CENTRALE.		
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre	21,000 »	4,509,725 »
Art. 2. Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'adminis- tration centrale. — Traitements de disponibilité.	1,029,500 »	
Art. 3. Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	73,000 »	
Art. 4. Frais de tournées	6,900 »	
Art. 5. Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale.	3,500 »	
Art. 6. Matériel	160,000 »	
Art. 7. Magasin général des papiers.	172,000 »	
Art. 8. Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires.	13,725 »	
Art. 9. Service de la Monnaie.	12,400 »	
Art. 10. Documents statistiques	18,000 »	
CHAPITRE II. — ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.		
Art. 11. Traitements d'activité et de disponibilité des agents du trésor.	172,000 »	222,000 »
Art. 12. Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents. . . .	50,000 »	
CHAPITRE III. — ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.		
Art. 13. Surveillance générale. — Traitements	458,000 »	13,277,125 »
Art. 14. Service de la conservation du cadastre. — Traitements . .	876,900 »	
Art. 15 et 16. Service des contri- } Traitements fixes. butions directes, des accises } Remises proportionnelles et in- et de la comptabilité } demnités (crédit non limitatif).	2,460,900 »	
Art. 17. Service des douanes et de la recherche maritime	2,503,000 »	
Art. 18. Service des essais des ouvrages d'or et d'argent	5,833,700 »	
Art. 19. Suppléments de traitements	7,000 »	
	228,000 »	

(1) Session de 1895-1896.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi. Séance du 13 mai 1896, p. 187. — Rapport. Séance du 13 mai 1896.

Annales parlementaires. — Dépôt du rapport. Séance du 13 mai 1896, p. 1333. — Discussion. Séances du 10 juin

1896.

1896, p. 1690 à 1697; 11 juin, p. 1717 à 1727; 12 juin, p. 1751-1758. — Adoption. Séance du 12 juin 1896, p. 1771.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Dépôt du rapport. Séance du 16 juin 1896, n° 97.

Annales parlementaires. — Discussion. Séance des 24 et 25 juin. — Adoption. Séance du 25 juin.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
Art. 20. Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés	30,000 »	
Art. 21. Frais de bureau et de tournées.	100,000 »	
Art. 22. Indemnités, primes et dépenses diverses	573,200 »	
Art. 23. Police douanière	5,000 »	
Art. 24. Matériel	201,425 »	
CHAPITRE IV. — ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.		
Art. 25. Traitements du personnel de l'enregistrement et du tim- bre	565,600 »	2,101,415 »
Art. 26. Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés	12,800 »	
Art. 27. Frais de bureau et dépenses diverses	46,600 »	
Art. 28. Traitements du personnel du domaine	96,330 »	
Art. 29. Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>)	1,328,685 »	
Art. 30. Matériel	16,700 »	
Art. 31. Dépenses du domaine	33,200 »	
Art. 32. Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (<i>crédit non limitatif</i>)	1,500 »	
CHAPITRE V. — PENSIONS ET SECOURS.		
Art. 33. Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	27,200 »	42,700 »
Art. 34. Secours à d'anciens employés, à d'anciens agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	15,500 »	
CHAPITRE VI. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Art. 35. Dépenses imprévues non libellées au budget	3,900 »	3,900 »
Total. . fr.		17,156,865 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.		
CHAPITRE VII. — DÉPENSES DIVERSES.		
Art. 36. Revision des évaluations cadastrales en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier	1,500,000 »	1,715,000 »
Art. 37. Matériel. — Achat d'instruments (alcoomètres, thermo- mètres, etc.) pour la surveillance dans les distilleries	65,000 »	
Art. 38. Construction et ameublement d'un bâtiment destiné à l'ins- tallation des divers services de l'administration des contributions directes, douanes et accises, à Auvers	150,000 »	
Total du budget du ministère des finances. . fr.		18,871,865 »